

## **Conseil général des Deux-Sèvres**

**APPEL A PROJETS  
ACTIONS COLLECTIVES EN DIRECTION DES PERSONNES  
AGEES  
Année 2010**

**Direction des Solidarités et de l'Autonomie des Personnes – Service Développement  
Conseil pour l'Autonomie et Protection des Personnes Vulnérables**

**74, rue Alsace-Lorraine BP 531 – 79021 NIORT CEDEX  
Téléphone : 05 49 06 79 79**

## INTRODUCTION

Fondée sur une dynamique partenariale, la programmation pluri-annuelle des actions du schéma gérontologique 2010-2014 va permettre de conduire des projets de prévention en faveur des personnes âgées les plus isolées et les plus démunies sur le département.

Ce document a pour objectif d'apporter aux acteurs souhaitant répondre à cet appel à projets des repères méthodologiques.

## PRESENTATION DE L' APPEL A PROJETS

Pour l'année 2010, l'appel à projets concernera 2 thématiques :

**Thématique n°1** : Favoriser le soutien des aidants familiaux et des intervenants à domicile

**Thématique n°2** : Sensibiliser les personnes âgées aux technologies de l'information et de la communication

Sur la durée globale du schéma gérontologique 2010-2014, la commission permanente se prononcera au début de chaque année sur la reconduction et/ou le lancement de nouveaux appels à projets ou thématiques.

Chaque thématique apporte des précisions sur la nature du projet, son territoire et son public cible, ses critères de sélection, son calendrier de réalisation et son évaluation.

## QUI PEUT REpondre A L' APPEL A PROJETS ?

La thématique n°1 est ouverte à l'ensemble des acteurs associatifs.

La thématique n°2 est ouverte aux associations Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)

## COMMENT REpondre A L'APPEL A PROJETS ?

Le porteur de projet devra apporter un descriptif précis de son projet, comprenant notamment les éléments suivants :

- Contexte de mise en œuvre (constats et enjeux)
- Objectifs et résultats attendus
- Partenaires opérationnels (préciser le mode de partenariat)
- Territoire concerné
- Public cible (type, nombre, âge)
- Etapes du projet
- Moyens (humains, matériels, financiers)
- Calendrier
- Modalités d'évaluation (indicateurs et méthode)

S'agissant des CLIC, les actions devront être mutualisées entre au moins deux CLIC.

## MODALITES D'ETUDE DES CANDIDATURES

Lorsque le dossier de candidature sera déposé complet au Conseil général, celui-ci en accusera réception.

Les candidatures seront examinées par la 3ème commission en septembre.

A l'issue de l'examen de chaque dossier de candidature, un courrier sera adressé au porteur de projet pour lui notifier un accord ou refus d'attribution de subvention ou de mise en place d'un partenariat avec le Conseil général.

## CALENDRIER DE REPONSE A L'APPEL A PROJET 2010

Pour l'année 2010, le porteur de projet doit déposer sa candidature avant le **30 juin** inclus auprès du Conseil général qui en accusera réception.

Le dossier sera déposé à l'adresse suivante :

**Conseil général des Deux-sèvres**  
Place Denfert Rochereau  
79 021 NIORT Cedex

### Accompagnement pour la conduite du projet

L'interlocuteur au Conseil général est **Martine MUNOZ**

Tél : 05-49-06-78-95 E-mail : [Martine.MUNOZ@cg79.fr](mailto:Martine.MUNOZ@cg79.fr)

Un exemplaire lui sera transmis par mail.

Pièces à joindre pour l'instruction du dossier

- fiche de présentation synthétique du projet / formulaire de demande de subvention
- budget prévisionnel du projet
- lettre d'engagement des structures portant le projet
- RIB de l'association

## **THEMATIQUE N° 1**

### **Favoriser le soutien des aidants familiaux et des intervenants à domicile**

*Référence aux fiches actions schéma gérontologique 2010-2014*

*Fiche 3.3 : Améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et des personnes en fin de vie*

*Fiche 3.4 : Renforcer la vigilance et faciliter l'alerte des situations de vulnérabilité et de maltraitance*

#### **Contexte et enjeux**

Le soutien aux aidants naturels et, dans le cadre de leurs pratiques professionnelles, celui des intervenants à domicile, est une condition essentielle pour leur permettre de mieux accompagner la personne âgée dans le besoin.

#### **Objectifs**

- Améliorer la prise en charge des personnes atteintes de pathologies neuro dégénératives, des personnes en fin de vie ou des personnes fragilisées
- Soutenir les intervenants à domicile dans leurs pratiques professionnelles et/ou les aidants naturels dans l'accompagnement de leur proche
- Sensibiliser les aidants à la « bientraitance »

#### **Principes généraux**

##### **I- Nature du projet**

Le projet devra répondre à un besoin identifié sur le territoire bénéficiaire de l'action.

Il pourra prendre diverses formes : groupe d'aide aux aidants, groupe de parole, bistrot mémoire, action de formation, réunion d'information, temps de rencontres entre professionnels et aidants ...

##### **II- Territoire cible ou échelle d'action**

Le projet devra couvrir au minimum 1 canton.

##### **III- Public cible du projet**

Le projet s'adresse aux aidants naturels et aux intervenants à domicile.

##### **IV- Critères de sélection des projets**

- travailler en lien étroit avec les CLIC et les associations développant des actions dans le cadre de l'aide aux aidants (ex : France Alzheimer Deux-sèvres, Association des Parkinsoniens des Deux-sèvres, ALISPAD...)

- descriptif du plan de communication du projet
- modalités de pérennisation de l'action

### **V- Calendrier de réalisation du projet**

La mise en œuvre du projet devra débuter avant le 31 décembre 2010.

### **VI- Évaluation de l'action**

L'évaluation du projet sera effectuée dans un délai maximum de 6 mois après la réalisation du projet.

L'évaluation portera notamment sur les indicateurs suivants :

- nombre et type de manifestations organisées
- nombre d'aidants naturels ayant bénéficié de l'action
- nombre d'intervenants à domicile ayant bénéficié de l'action

### **VII- Modalités de financement**

Le Conseil général interviendra en complément d'autres financeurs, publics ou privés, et /ou des fonds propres du porteur de projet. Les projets seront examinés dans le respect d'une enveloppe annuelle fermée. Pour l'année 2010, le montant de la dotation réservée à l'appel à projets sera prélevé sur l'enveloppe actions schéma gérontologique 2010-2014.

La convention mentionnera que la somme sera versée en totalité après validation en Commission Permanente et pourra être récupérée par le département en cas de non réalisation du projet, sans limite de temps et même au delà de l'année de validation.

En cas de notification d'accord de subvention, une convention financière sera signée entre le Conseil général et le porteur principal du projet et le ou les co-porteur(s).

Le versement de la subvention accordée par le Conseil général sera effectué auprès du porteur principal du projet et/ou des co-porteurs.

## THEMATIQUE N°2

### **Sensibiliser les personnes âgées aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

*Référence aux fiches actions schéma gérontologique 2010-2014*

*Fiche 4-4 : Faciliter la participation à la vie sociale*

#### **Contexte et enjeux**

Les technologies de l'information et de la communication participent au soutien des personnes aussi bien pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées que pour faciliter leur vie quotidienne.

#### **Objectifs**

- Initier, sensibiliser les Personnes Âgées à l'utilisation de l'internet
- Permettre aux personnes âgées de se connecter à leur environnement et de se sécuriser
- Créer du lien social
- Rompre l'isolement en développant les relations intergénérationnelles
- Valoriser l'utilité sociale des personnes âgées qu'elles vivent à domicile ou en établissement

#### **Principes généraux**

##### **I- Nature du projet**

Le projet devra permettre de sensibiliser aussi bien les personnes âgées vivant à domicile qu'en établissement sur les technologies de l'information et de la communication (Internet, visioconférence, réseaux sociaux, informatique...). Le projet devra donc être élaboré en partenariat étroit avec les établissements d'accueil pour personnes âgées (foyers logements, EHPAD, village retraite...)

##### **II- Territoire cible ou échelle d'action**

Le projet devra couvrir au minimum 2 cantons.

##### **III- Public cible du projet**

Le projet s'adressera à des retraités vivant à domicile ou en établissements.

##### **IV- Critères de sélection des projets**

- travailler en partenariat avec le Conseil général (service de médiation numérique), Maisons Pour Tous, Centres Socio- Culturels ainsi qu'avec les MFR, BTS ESF, BTS SP3S pour favoriser le développement de liens sociaux
- descriptif du plan de communication du projet
- modalités de pérennisation de l'action

### **V- Calendrier de réalisation du projet**

La mise en œuvre du projet devra débuter avant le 31 décembre 2010.

### **VI- Évaluation de l'action**

L'évaluation du projet sera effectuée dans un délai maximum de 6 mois après la réalisation du projet.

L'évaluation portera notamment sur les indicateurs suivants :

- nombre et type de manifestations organisées
- nombre de participants (à domicile, en établissements)
- nombre de partenaires de l'action
- enquête de satisfaction auprès des participants

### **VII- Modalités de participation du Conseil général**

Le Conseil général intervient en complément d'autres financeurs, publics ou privés, et des fonds propres du porteur de projet. Sa participation résidera dans la mise en œuvre d'un partenariat Conseil général/porteur du projet (ex : mise à disposition du personnel du service de médiation numérique et de micro ordinateurs...).

Le partenariat entre le Conseil général et le porteur de projet fera l'objet d'une convention.

## ***Fiche de présentation Synthétique du Projet*** ***Formulaire de demande de subvention/partenariat***

### **Présentation du porteur de projet**

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Adresse mail :

Commune :

Fax :

Nom/prénom de la personne chargée du dossier au sein de la structure :

### **Présentation des co-porteurs du projet**

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Adresse mail :

Commune :

Fax :

### **Titre de la thématique concernée par le projet**

- Favoriser le soutien des aidants familiaux et des intervenants à domicile.
- Sensibiliser les personnes âgées aux technologies de l'information et de la communication

### **Présentation du projet**

**(cf « comment répondre à l'appel à projets ? » Page 1)**



## Budget prévisionnel du projet

Le budget prévisionnel sera transmis en annexe signé par le Président de la structure porteuse du projet

## Subvention/partenariat demandé

### **Pour la thématique n°1 « Favoriser le soutien des aidants familiaux et des intervenants à domicile »**

Montant de la subvention globale demandée par le porteur de projet :

Autres organismes financeurs:

Subvention demandée le :

Signature du Président de la structure porteuse du projet

### **Pour la thématique n°2 « Sensibiliser les personnes âgées aux technologies de l'information et de la communication »**

Partenariat demandé :

Date de la demande et Signature du Président de la structure porteuse du projet

## Liste des sigles et acronymes

ALISPAD	: Association de soignants LIBéraux pour les Soins PALiatifs à Domicile
BTS ESF	: Brevet de Technicien Supérieur Économie Sociale et Familiale
BTS SP3S	: Brevet de Technicien Supérieur Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social
DCAPPV	: Développement Conseil pour l'Autonomie et Protection des Personnes Vulnérables (service du Conseil général des Deux-Sèvres)
DSAP	: Direction des Solidarités et de l'Autonomie des Personnes (Conseil général des Deux-Sèvres)
EHPAD	: Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
MFR	: Maisons Familiales Rurales
MPT	: Maisons Pour Tous